

Tribune

Rwanda : Pour la vérité sur l'implication de la France dans le génocide

Vincent Duclert

Libération, 14 avril 2019

Nommé à la tête de la commission de chercheurs habilités à travailler sur les archives françaises concernant le Rwanda, l'historien Vincent Duclert appelle à dépasser la violence des débats sur un passé à vif.

Tribune. La décision d'Emmanuel Macron d'instituer une commission de chercheurs pour étudier les archives françaises sur le Rwanda et le génocide des Tutsis, soit la période 1990-1994, a suscité de l'espoir aussi bien que des critiques. Mais il convient de se parler et de réfléchir ensemble. Revenons aux faits. Il est nécessaire de documenter méthodiquement le rôle de la France au Rwanda et son implication dans le génocide à travers son soutien au régime génocidaire et son intervention militaire sous mandat de l'ONU (22 juin 1994), en vue de créer une « zone humanitaire sûre » au sud-ouest du pays, alors que le génocide est déjà très avancé. Ce travail a déjà été réalisé mais imparfaitement, à la fois par des chercheurs et par des militants, qui mènent d'intenses combats contre les tenants d'une autre thèse, celle d'une nation, la France, qui n'aurait pas de responsabilité dans cette catastrophe

humaine effroyable, préméditée, planifiée avec soin, réalisée en cent jours avant que les troupes du Front patriotique rwandais (FPR) ne mettent fin aux tueries. Profitant de l'opération « Turquoise », une partie des tueurs est parvenue on le sait à se réfugier au Zaïre, puis certains ont gagné la France, la Belgique où ils ont pour certains été rattrapés par la justice en dépit des difficultés à instruire des procès (depuis les annonces présidentielles du 5 avril sur le génocide des Tutsis, les moyens du pôle judiciaire français Crimes contre l'humanité ont été augmentés).

La violence actuelle des débats s'explique par la gravité des accusations portées contre la France d'il y a vingt-cinq ans, par cette proximité temporelle qui accroît la souffrance des victimes et rend très vive l'expression des mémoires, enfin par le long silence des autorités françaises rompu seulement par Nicolas Sarkozy, premier président français à se rendre à Kigali depuis 1994, reconnaissant le 25 février 2010 que « des erreurs d'appréciation, des erreurs politiques ont été commises ici et ont eu des conséquences absolument dramatiques ». Ce silence se

révèle insupportable puisqu'il est redoublé par la fermeture des archives publiques les plus cruciales sur le sujet (Elysée, Matignon, DGSE, Défense, Affaires étrangères) par une stricte application de la loi et des refus fréquents d'accorder des dérogations individuelles aux chercheurs.

Après des gestes significatifs adressés au régime de Paul Kagame, qui a été reçu à l'Elysée en mai 2018, et dont la ministre des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, a été élue à la tête de la Francophonie en janvier, Emmanuel Macron s'est donc donné les moyens d'aboutir à un discours de vérité (la comparaison avec celui de Jacques Chirac en juillet 1995 s'imposerait alors) en nommant une commission de chercheurs ayant un pouvoir d'accès total aux archives jusqu'ici incommunicables. Des choix ont été faits dans sa composition de neuf personnes (1), compte tenu de l'objet de l'investigation - les archives françaises - et de son sujet qui nécessite une connaissance élargie des génocides. On doit insister sur ce que dit cette composition : avec elle, le génocide des Tutsis est assumé bien au-delà des cercles étroits des spécialistes, comme en avait ouvert la voie le grand historien de la « solution finale », Raul Hilberg, au terme de la réédition de son livre majeur, *La Destruction des Juifs d'Europe* (2006). C'est essentiel pour le travail de connaissance et la mémoire des victimes.

Il semble probable que le caractère inflammable des milieux spécialisés sur le génocide des Tutsis et les clivages passionnels qui séparent les chercheurs (aussi bien que les militants) ont généré une grande prudence, afin de tenir cette commission à l'écart d'une violence qui risquerait de la paraly-

ser. Les tribunes et mises en cause par voie de presse de la commission, avant même que sa création ne soit annoncée, ont rendu cette violence palpable. Peut-être peut-on la dépasser aujourd'hui, je le souhaite en tout cas. Car, finalement, dans cette affaire, les déchirures affectent des gens de bonne volonté, soucieux des faits démontrés comme des conclusions nécessaires. A cette fin, il convient de préciser l'importance du dispositif permis par l'annonce présidentielle.

La recherche sur le génocide des Tutsis reste indissociable du travail de cette commission de chercheurs, à travers ses consultations qui seront nombreuses, par l'acquisition d'un fonds documentaire exhaustif qui constituera à terme la première bibliothèque sur le sujet en France, enfin, avec le comité international scientifique, formé de chercheurs de tous les pays, devant lequel la commission exposera l'avancée de ses travaux et ses résultats. La commission se veut un instrument de vérité sur un passé à vif qui renvoie à une histoire tragique de la France, celle d'avoir été - à un point qui reste à définir exactement - impliquée dans un génocide alors qu'elle avait les moyens diplomatiques, militaires, de l'arrêter. Elle se veut aussi un appui pour les recherches futures qui demeurent un impératif essentiel. A ce titre, la XXV^e commémoration n'a pas permis de réunir en France une grande conférence pour établir l'état de la connaissance scientifique. Cela a ajouté à la mélancolie des rescapés qui parlent et écrivent, eux, en brisant les frontières, loin des controverses franco-françaises qui les désespèrent. Là aussi, des possibles se déploient. Car la lettre de mission d'Emmanuel Macron inclut un volet mémoire qui est tout à fait es-

sentiel; il peut permettre de restituer toute la part humaine que les archives d'Etat rendent invisible.

En 2021, lorsque le rapport de la commission sera rendu public, il sera souhaitable, grâce à son comité international et sur la base de la lettre présidentielle, d'imaginer une telle conférence d'histoire et de mémoire, en la faisant exister de surcroît dans les deux

capitales unies à cette fin. Faisons un rêve.

(1) Seuls des citoyens français peuvent obtenir l'habilitation nécessaire au Secret défense.

Vincent Duclert historien, chercheur à l'EHESS, président de la commission des chercheurs chargés de travailler sur les archives françaises sur le Rwanda et le génocide des Tutsis